



La rectrice refuse de maintenir en éducation prioritaire de nombreuses écoles de notre département alors que les difficultés scolaires et sociales y sont croissantes. De même, elle s'oppose à l'intégration dans l'éducation prioritaire d'écoles reconnues "difficiles" au prétexte que le collège qu'elles alimentent n'est pas (ou plus) en REP...

Impossible d'accepter une telle situation !

En cette période de crise où les conditions de vie de nos élèves ne cessent de se dégrader, l'école doit permettre à tous les élèves de réussir et pour cela elle doit bénéficier des moyens adaptés nécessaires.

Les normes actuelles de l'éducation prioritaire (ouverture de classe et de décharge de direction) doivent être appliquées à toutes ces écoles !

Toutes les écoles qui présentent les mêmes caractéristiques (difficultés scolaires et sociales) doivent être classées en éducation prioritaire, qu'elles soient rattachées ou non à un collège classé en éducation prioritaire (ce qui a été accepté dans d'autres départements par le Comité Technique Ministériel).

### **Rassemblement devant le Rectorat de Créteil mercredi 11 Février 2015 à 17H**

*Pour refuser une carte d'éducation prioritaire basée sur une enveloppe budgétaire et non sur les véritables besoins des écoles.*

Toutes les écoles que nous avons accompagnées en audience ont pu démontrer tous les éléments justifiant leur classement en éducation prioritaire ; elles doivent être classées REP, qu'elles soient ou non rattachées à un collège portant le label.

Une demande d'audience a été faite par les organisations signataires à Mme la Rectrice.